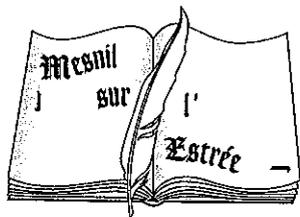


MAIRIE
de
MESNIL SUR L'ESTRÉE
27650



Tél. : 02 37 64 90 00
Fax : 02 37 64 90 01
e-mail : mairie@mesnillestree.fr

Conseil municipal
du 22 juin 2020

Membres présents : Mesdames Fanny BODIVIT, Françoise FONTAINE, Charlotte HIS, Messieurs Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Mickaël HARASSE, Nicolas MARTIN, Xavier METAYER, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.

Absents excusés : Madame Rose LASNE, Messieurs Frédéric DOUCET et Eric MOROCZ.

Procurations : Monsieur Frédéric DOUCET a donné procuration à Monsieur Bruno TAMBOURELLI.
Monsieur Eric MOROCZ a donné procuration à Monsieur Patrice VERGER.

La secrétaire de séance est Madame Fanny BODIVIT.

Séance ouverte à 19h10.

Ordre du jour :

1/ Mises en place des commissions.

2/ Commissions diverses.

3/ Délibérations.

4/ Questions diverses.

1/ Mise en place des commissions internes et nomination des représentants aux diverses commissions extérieures.

Monsieur le maire explique que les représentants au SIEGE 27, SMIVA et SAEP ont été décidé lors du précédent conseil. Pour rappel :

- SIEGE 27 : Roland MONSALLIER en titulaire et Luc MOLANDRINO en suppléant.
- SMIVA : Luc MOLANDRINO.
- SEAP : Fanny BODIVIT.

○ **COMMISSIONS INTERNES.**

Monsieur le maire explique qu'il est membre de plein droit de toutes les commissions.

- Domaine finances - grands équipements - urbanisme : Patrice VERGER.
(Budget, orientations grands travaux, urbanisme, ...).
- Domaine sécurité - entretien - Voiries : Bruno TAMBOURELLI.
(Voirie, bâtiments, vitesse, prévention des risques, espace vert, gestion des déchets...).

- Domaine vie au Mesnil - activités diverses - Ecole : Nicolas MARTIN.
(Manifestations, commémorations, relation avec les associations, foyer communal, enfance/jeunesse, séniors ...).
- Domaine communication: Philippe BOUCARD.
(Interne, externe dont site, voisins vigilants, bulletin municipal ...).
- Commission finance et appels d'offre : Monsieur le maire, Luc MOLANDRINO, Patrice VERGER et Fanny BODIVIT.
- Commission d'urbanisme : Monsieur le maire, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.
- CCAS : Monsieur le maire, Fanny BODIVIT, Marie-France DUPLAT, Mireille SMISZEK, Jacques BOUTIN, Paul-François GADOIS, Roland MONSALLIER et Patrice VERGER.
- Conseil de l'école : Fanny BODIVIT et Nicolas MARTIN.

Monsieur le maire explique qu'il y a deux autres commissions, la commission des Impôts directes et la commission des Jurés d'assises, et qu'il n'y a pas à choisir de membres puisque ceux-ci sont désignés d'office ou par tirage au sort sur la liste électorale.

○ **COMMISSIONS de l'EPN.**

- Aménagement du territoire – énergie : Philippe BOUCARD et Luc MOLANDRINO.
- Eau et assainissement – cycle de l'eau : Fanny BODIVIT et Patrice VERGER.
- Enfance/jeunesse – politique de la ville : Nicolas MARTIN et Xavier METAYER.
- Voirie – gestion des déchets : Bruno TAMBOURELLI et Mickaël HARASSE.
- Finances – grands équipements : Fabrice BOSSUYT et Patrice VERGER.
- Conseil communautaire : titulaire : Fabrice BOSSUYT – Suppléant : Bruno TAMBOURELLI.

Monsieur le maire précise que pour cette commission il n'y a que lui et le 1^{er} adjoint qui peuvent siéger.

- La CLECT : Fabrice BOSSUYT.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définit pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Patrice VERGER : Il n'y a qu'un seul membre à certaines commissions interne.

Fabrice BOSSUYT : Oui car il n'y a qu'un seul responsable mais des commissions éphémères peuvent être mises en place avec d'autres membres pour des projets ponctuels (ex : commission « crèche », commission « festivités pour la réception des travaux de l'église », ...).

2/ COMMISSION FINANCES ET GRANDS TRAVAUX.

Monsieur le maire précise qu'au prochain conseil municipal, il faudra statuer sur le remboursement des frais kilométriques pour les élus qui se déplacent en réunion.

- **Point sur la crèche – rapporteur Fabrice BOSSUYT.**

Les devis sont en cours, le permis de construire est sur le point d'être déposé. Le début des travaux est reporté par suite des conséquences du confinement. Les demandes de dotation sont en cours également. Le coût pour la commune est d'environ 39 000 €, et les subventions peuvent aller de 50 % par l'EPN à 80 % par le département. Monsieur le maire explique que le bâtiment actuel ne peut recevoir que 7 enfants, l'extension permettra de recevoir 10 enfants (seuil de rentabilité nécessaire) et la commune restera propriétaire des locaux.

Le loyer sera à fixer et à délibérer en réservant ou non des places pour les Mesnilois.

Luc MOLANDRINO : A-t-on un chiffre des enfants qui viendraient potentiellement du Mesnil ?

Fabrice BOSSUYT : Non, pas encore mais les nourrices manquent sur notre commune.

Luc MOLANDRINO : Peut-on réserver les 10 places pour les Mesnilois ?

Fabrice BOSSUYT : C'est possible mais attention car beaucoup d'enfants scolarisés au Mesnil sont extérieurs à la commune.

Monsieur le maire propose aux conseillers de se rapprocher de Patrice VERGER pour participer ou pour toutes questions relatives à ce projet.

- **Gel des loyers municipaux à usage professionnel pendant la période du confinement** – rapporteur Fabrice BOSSUYT.

Le précédent maire avait décidé, pour donner suite aux demandes du gouvernement, de geler les loyers de ses locataires professionnels. Nous avons demandé à ces derniers de nous faire un aperçu financier des conséquences du confinement sur leur entreprise. Les infirmières ont déclaré une perte de 15 % et l'esthéticienne 68 %. Suite à ces retours, nous avons décidé de mettre en délibération le gel des loyers durant la période du 01/03/2020 au 30/06/2020.

- **Aménagement du stade** - rapporteur Nicolas MARTIN.

La société PLAYGONES a été contactée pour réaliser des devis pour l'aménagement du stade. Il a été demandé de chiffrer une main courante pour le city stade, en grillage rigide et d'une hauteur d'un mètre. Cela permettra de protéger la dalle en béton en empêchant les véhicules de stationner dessus. Montant 5631.70€. La pose serait réalisée par les agents communaux. Nous avons aussi chiffré la mise en place d'un Pumptrack. Le pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs (vélo, rollers, trottinette, draisiennne, ...).

- Montant de deux configurations : 30 651,60€ pour la plus grande de 20 mètres et 25 200,00€ pour la plus petite de 16 mètres.
- La pose serait réalisée par les agents communaux.
- Les modules ne sont pas fixés au sol et peuvent donc être déplacés au besoin.
- Des subventions peuvent être accordées pour ce genre d'aménagement.

Patrice VERGER : Cela me semble être un gros aménagement et une somme importante pour une première année. Il serait bon de voir avec le promoteur de la future zone pavillonnaire du stade pour négocier ce type d'aménagement.

Nicolas MARTIN : Nous avons le problème d'un stade qui ne sert à rien et les administrés se plaignent qu'il n'y a rien pour les jeunes.

Fabrice BOSSUYT : Il faut dissocier cet aménagement du projet de la zone pavillonnaire qui va prendre du temps à sortir de terre. Il n'y a pas d'activités dans l'air du temps de proposées aux enfants de la commune. Notre mandature signe une politique des jeunes. De plus, cela permettrait de protéger la dalle qui s'abîme à cause des véhicules.

Philippe BOUCARD : Pourquoi ne pas faire ces aménagements en deux temps ?

Patrice VERGER : Attention, il y a également toute la mise aux normes de la sécurité incendie à voir, cela comprend des sommes importantes. La responsabilité du maire et de son conseil est engagée car des permis de construire ont été délivrés avec la promesse d'une défense incendie.

Fabrice BOSSUYT : Malheureusement on ne pourra pas rattraper tout ce qu'il n'a pas été fait ces dernières années. Il faut aussi apporter du dynamisme à la commune. Concernant la défense incendie, il est désormais possible pour les particuliers de mettre en place leur propre réserve incendie. Le stade se doit d'être un lieu de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes.

Xavier METAYER : Est-ce qu'il ne faudrait pas se rapprocher des jeunes et faire une enquête pour savoir ce qu'ils souhaiteraient ?

Fabrice BOSSUYT : Une étude similaire a été faite il y a environ 5 ans et a fait ressortir majoritairement une demande de skate-park ...

Luc MOLANDRINO : Pourquoi ne pas mettre des terrains de pétanque au stade ?

Bruno TAMBOURELLI : Il y en a eu un de fait pour l'association pétanque mais il serait à refaire pour être praticable.

- **Définition des conditions d'obtention de subventions municipales** – rapporteur Nicolas MARTIN.

Il est proposé de subventionner les associations qui ont leur siège au Mesnil ou qui apportent une activité au Mesnil. Le foyer sera mis à disposition gratuitement pour la dispense des activités, l'association s'engage à rendre le foyer propre.

Patrice VERGER : Comment sont attribuées les subventions ?

Fabrice BOSSUYT : Avant il y avait minimum 150 € de versé par association, puis un reliquat en fonction des activités de chacune. Aujourd'hui ce sera uniquement sur dossier avec un bilan financier et un état des activités proposées. Il en sera de même pour les associations qui réservaient le foyer communal trois fois dans l'année. Je suis prêt à le prêter plus si l'activité se fait sentir mais par contre facturer aux associations les réservations, durant lesquelles aucune activité se serait organisée.

Patrice VERGER : Si la commune doit vivre et c'est grâce aux associations.

Fabrice BOSSUYT : Peut-importe si c'est en association ou privé, si une activité est proposée aux Mesnilois, le foyer communal sera prêté. Cependant, il n'y aura pas de subvention d'accordé aux statuts autre qu'associatif. Il y a une potentielle activité yoga en projet.

Patrice VERGER : Attention au coût du prêt du foyer communal, comme par exemple le chauffage.

Xavier METAYER : Pour éviter que les associations ne réservent le foyer communal sans l'utiliser, ne pourrait-on pas mettre en place un système de caution ?

Nicolas MARTIN : Il faut préciser dans la convention que le foyer communal doit être utilisé en cas de réservation.

3/ COMMISSION VOIRIE – SECURITE – ENTRETIEN – rapporteur Bruno TAMBOURELLI.

- **Construction du chenil au presbytère.**

Depuis quelques mois, nous sommes confrontés plus que d'ordinaire à des divagations d'animaux principalement de race canine, le maire est tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre, il doit prendre un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux. C'est pourquoi, nous avons étudié la construction de deux box afin de pouvoir recueillir les animaux errants sur une courte durée. Dans la cour du Presbytère se trouve actuellement un garage avec un appentis comportant deux box. La réalisation de travaux de rafraichissement de cet appentis en concertation avec les deux agents communaux coûterait aux environs de 600 €. Viendrait s'ajouter l'achat d'un lecteur de puce afin d'identifier plus rapidement les animaux qui sont identifiables par puce électronique. Nous avons rendez-vous Mardi 23 Juin 2020 à 09h00 en Mairie avec la Directrice de la SPDA de Serazereux afin qu'elle nous expose différentes conventions d'accueil et de reclassement des animaux déclarés légalement abandonnés passé un délai de 8 jours.

Demandons au conseil Municipal s'il est plutôt favorable ou pas pour une convention avec une société privée ou une association pour la capture et le stockage des chiens dans l'attente de leur restitution au propriétaire ou un adoptant. A savoir que la SPA ne peut pas intervenir sur des chiens catégorisés et le coût est d'environ 300 ou 400 € annuel. Une convention avec une société privée coûte quant à elle environ 900 € par an.

- **Arrêté permanent interdisant la divagation des chiens et mise en place d'une garde des animaux divagants** – rapporteur Bruno TAMBOURELLI.

Afin de réduire sensiblement le phénomène, nous demandons l'application de frais d'un montant de 20€ dès la capture de l'animal, reconductibles toutes les 24 heures (toutes tranches de 24 heures supplémentaires commencées entraineront l'application des frais de 20€). Ces frais correspondent à l'emploi du personnel lors du recueil et de la capture de l'animal, de la consommation de carburant du véhicule municipal, du nourrissage de l'animal, des frais liés aux recherches de son propriétaire et enfin de frais de garde. Les frais de soins

vétérinaire dans le cas où l'état de santé de l'animal nécessiterait une visite et/ou des soins seront à la charge du propriétaire identifié. La récupération de l'animal sera subordonnée au paiement de la totalité des frais sus mentionnés.

La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal.

Le contrevenant pourra également encourir d'une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

- **Sécurité routière.**

Le 16 Juin une réunion préparatoire « Voirie » s'est réunie en salle du Conseil. Nous avons fait le point sur les travaux de sécurité à effectuer et ceux à mettre en place en priorité. Etaient présents Messieurs Frédéric DOUCET, Mickaël HARASSE, Roland MONSALLIER et moi-même. Nous avons prioritairement défini deux zones posant des problèmes de Sécurité Routière. L'entrée du village route de Dreux où la vitesse y est très excessive et où beaucoup de conducteur coupent les virages sans aucune visibilité, au risque de créer un accident.

Le deuxième site se trouve grande rue dans la zone commerciale du centre ville et devant l'école. Ces deux sites sont des Routes Départementale et l'implication du département pour de grandes transformations est nécessaire. Mickaël HARASSE a déjà pris contact avec le Département que nous avons déjà sollicité il y a quelques mois sans aucune réponse de leur part.

Nous avons conscience que l'ensemble du village est confronté à cette problématique et que nous procéderons le plus rapidement possible à la mise en place de dispositifs de sécurité sur l'ensemble de notre territoire. Nous avons reçu du département l'étude faite il y a quelques années et en voici un résumé :

RD 50		TOTAL	15%	50%	85%
	VL	4336	46,6 km/h	60,6km/h	75,4km/h
	PL	85	43,1km/h	58,3km/h	78,8km/h
	TV	4421	46,6km/h	60,4km/h	75,5km/h

RD76		TOTAL	15%	50%	85%
	VL	5592	42km/h	50km/h	57,7km/h
	PL	138	38,5km/h	44,8km/h	49,9km/h
	TV	5730	41,9km/h	49,8km/h	57,6km/h

RD562		TOTAL	15%	50%	85%
	VL	2573	37,3km/h	47,3km/h	57,6km/h
	PL	49	30,6km/h	38,8km/h	49,2km/h
	TV	2622	37km/h	47,2km/h	57,5km/h

VL: Véhicule léger
PL:Poid Lourd
TV:Tous Véhicule

Monsieur le maire ajoute qu'au vu des chiffres de cette étude, c'est l'une des priorités actuelles et insiste pour intégrer dans les travaux la mise en sécurité sur la RD50, aussi bien au niveau des forges (les vitesses enregistrées y sont excessives notamment à la hauteur de l'arrêt de bus) ainsi qu'au niveau du Mesnil-bas.

- **Point sur la mise en place de la fibre.**

A ce jour, les travaux de la fibre se poursuivent, ces derniers ont été ralenti suite à l'épidémie de Corona Virus avec tout de même la poursuite d'une activité a effectifs réduits de la part de la société « TEAM RESEAUX ». Il semblerait que la fin des travaux soit prévue le premier semestre 2021. Afin que ce déploiement ne prenne pas plus de retard, il est demandé aux habitants de procéder ou de faire procéder à l'élagage des arbres

pouvant empêcher le déploiement des lignes aériennes. Il faut savoir que les propriétaires risquent une amende de 1 500 € si une branche touche le fil et 15 000 € si celui-ci est endommagé.

Fabrice BOSSUYT : Il faut que tout le monde regarde l'état des rues, afin de recenser les dégradations et/ou malfaçons, qu'aurait généré le chantier avant que soit signé la réception de travaux.

- **Travaux parking du foyer communal.**

Suites à de nombreux problèmes de circulation des véhicules de plus de 3T5 (camions poubelles) et de voisinage dans le carrefour rue du moulin et rue du Gros Chêne, nous avons en concertation avec les habitants du quartier lors d'une réunion sous l'égide de l'ancien Conseil Municipal, retenu le projet de construction d'un parking de 6 places rue du moulin au niveau du Foyer Communal. Ces stationnements s'effectueront en « épis ». Cela implique de décaler le mur de clôture en empiétant sur le terrain du foyer communal. Une demande d'autorisation d'urbanisme sera faite.

La création de ce parking permettrait aux habitants du quartier de pouvoir se stationner régulièrement et de ne pas gêner la circulation des véhicules dans le carrefour.

Une fois la réalisation de ce parking, le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la place.

A ce jour, nous avons déjà reçu un devis de la société « FLEOUTER » pour un montant d'environ 13 000 € et nous sommes dans l'attente de ceux de la « STAG » et « AATD28 ».

Patrice VERGER : Cela me semble aberrant de devoir créer un parking à 13 000 € à cause d'administrés qui ne se garent pas dans leur cour. Quelles seraient les aides potentielles pour la création de ce parking ?

Bruno TAMBOURELLI : Le problème perdure depuis plusieurs années et il est impossible pour certains de se stationner dans leur propriété. Une subvention spécifique au BTP à hauteur de 80 % peut nous être allouée. Le devis est également modulable pour être revu à la baisse.

4/ COMMISSION VIE AU MESNIL – ECOLE.

- **Lots pour le concours de dessins et de poèmes pendant le confinement** – rapporteur Nicolas MARTIN.

Il est proposé d'acheter une carte cadeau à la rose des vents pour chaque participant. Les gagnants auront un montant de 25€ et les autres 15€. Soit un budget total de 260€.

- **Chèque Cadeaux pour le départ en retraites des personnels municipaux en 2019** – rapporteur Fabrice BOSSUYT.

Le précédent conseil avait voté une prime pour le départ en retraite de nos 3 agents municipaux en 2019, or la perception n'a pas pu pour des raisons techniques et administratives effectuer les virements. Nous mettrons donc en délibération en remplacement des primes l'octroi de bon cadeau à hauteur de 500€ par agent.

- **Distribution des masques fournis par le département** – rapporteur Luc MOLANDRINO.

Les masques promis par le département sont enfin livrés .

Il y a différentes façons de procéder pour la distribution :

- Comparer le nombre de masques au dernier recensement de la commune. Le comptage des masques a été effectué et il en manque 30. Un mail a été envoyé au département afin de recevoir les masques manquants.
- Lors de la distribution des masques, nous devons vérifier l'identité des personnes (carte d'identité, justificatif de domicile...) du fait de la vérification des identités, la distribution en porte à porte est exclue.

Deux distributions peuvent être envisagées :

- Un seul point de distribution du même type que les dernières élections, avec des équipes qui se relaient.
- Quatre points de distribution :
 - Le presbytère pour la côte des forges et la route de Toisley
 - La mairie pour la grande rue, la rue du haut Maine et la route d'ILLIERS
 - La petite salle du foyer pour la route de Dreux, la rue du moulin et du calvaire
 - La grande salle du foyer pour le clos des rouillères, la route de St André et la route de Louye

Plusieurs dates de distribution devront être programmées pour toucher le plus de gens possible.

Pour les gens qui ne se déplaceront pas une information en boîte aux lettres pourrait être effectuée pour qu'ils viennent les chercher en mairie.

Fabrice BOSSUYT : Les justificatifs à fournir seront le livret de famille et la dernière fiche d'imposition.

La distribution se déroulera début septembre afin d'avoir le plus grand nombre de famille et une communication sera faite dans les boîtes aux lettres qui précisera les modalités de cette distribution au foyer communal (dates et heures).

- **Festivités à venir** – rapporteur Nicolas MARTIN.
 - Le 14 juillet a dû être annulé cette année, en effet, nous n'avions aucune certitude sur la faisabilité d'une telle organisation suite aux restrictions sanitaires dû au COVID19.
 - Lors des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre, il est prévu d'organiser la réouverture de l'église suite aux travaux. Nous aimerions organiser une fête sur la commune en partenariat avec les commerçants durant ce week-end. Un premier contact aura lieu prochainement avec les commerçants Mesnilois et les associations. Une commission sera mise en place pour cet évènement.
- **C.R.I.S.T.A.L.E.** – rapporteur Fanny BODIVIT.

Le 23 mai dernier, Fabrice BOSSUYT, Nicolas MARTIN et moi-même avons reçu le bureau de cette association dont le siège est au Mesnil. Cette rencontre a eu lieu à la demande de « C.R.I.S.T.A.L.E » dans le but que la commune verse une subvention de 2 500 € étalée sur 3 ans pour financer des frais d'équipement, permettre aux enfants de faire des activités extérieures et avoir un peu de trésorerie. Lors de cet entretien, aucuns éléments financiers nous a été communiqué sur la « santé financière » du centre de loisirs. L'association est connue pour sa fragilité économique. Suite à ce rendez-vous le trésorier Mr DESCHEZELLES nous a transmis (après relance) l'ensemble des sources de revenus de l'association.

Je suis revenue vers lui en expliquant que dans ce contexte il était impossible de prendre une décision qui engage la commune sur 3 ans sans une vision globale de l'association. Le trésorier m'envoie les bilans comptables de 2016-2017 et 2018 (après 3 semaines). Sans le bilan de 2019, il est compliqué de connaître où en est exactement cette association. Le premier élément important est la modification de la demande de subvention qui est de 2 500 € par an et pendant 3 ans. L'interprétation des bilans montre en 3 ans une baisse de l'ordre de 14 000 € des prestations facturées aux familles. Sur les mêmes dates une baisse globale des recettes de 33 000 €, qui s'explique par des subventions CAF non versées car les dossiers ne sont pas montés (-9 509 €), l'arrêt des subventions CCRSE et la substitution de subvention par l'Interco de Verneuil sur Avre (2 469 € au lieu de 10 000 €) mais également par des conventions aux communes non envoyées donc des factures non réglées et dues à C.R.I.S.T.A.L.E. Le nécessaire pour obtenir des fonds au sein même de l'association n'est pas fait.

Certaines dépenses (honoraires et autres honoraires) 2800 € semblent inappropriées.

La fréquentation du centre de Loisirs a diminué de 1/3 entre 2018 et 2019. La masse salariale reste constante malgré la baisse des effectifs.

En ce qui concerne MESNIL SUR L'ESTREE, entre 2017 et 2019, les sommes versées par la mairie ont chuté de 1 033 € sur le post facturation aux communes chez C.R.I.S.T.A.L.E, et aujourd'hui nous leur devons 374 € pour

le 1^{er} semestre 2020. L'effectif en nombre journées et par enfant de la commune ayant fréquenté le centre de loisirs en 2018 était de 242 et que de 88 en 2019 (130 journées facturées en moins juste pour les enfants du Mesnil).

Une réunion se tiendra le 30 juin prochain, le centre de loisirs accueillera les enfants en juillet, peut-être en août et se prononcera en septembre sur une probable fermeture.

Fabrice BOSSUYT : Au regard des éléments fournis et du manque de visibilité financière, l'ensemble du conseil municipal n'est pas favorable et ne peut s'engager à verser la subvention demandée par cette association.

- **Naissances mesniloises en 2020 et cadeau de bienvenue** – Nicolas MARTIN.

Il est proposé d'offrir aux parents un arbre de naissance avec une carte, le montant de cet arbre ne devra pas dépasser 25€.

- **Point sur le fonctionnement de l'école** – rapporteur Nicolas MARTIN.

Depuis le 22 juin au matin, l'école a retrouvé un fonctionnement normal sans distanciation sociale. Le protocole de lavage des mains est cependant gardé avant chaque entrée en classe. Quasiment tous les élèves sont rentrés en classe. La remise des prix, uniquement pour les CM2, aura lieu le mardi 30 juin à 16h.

5/ COMMISSION COMMUNICATION – Philippe BOUCARD.

- **Site internet.**

La mise à jour du site avance, 50% a été réalisée. Nous commençons à apporter plus de visuel comme des photos, les infos de dernière minute sont maintenant ajoutées au fur et à mesure (ex : école, croix rouge,...) Nous sommes en étude d'un nouveau site plus moderne et plus convivial et sommes en contact avec l'EPN (Mme Lopez – direction communication et multimédia) qui a déjà remis à jour le lien de notre commune sur le site de L'EPN (avec photos) et qui vient de nous envoyer des exemples de sites de communes qui utilisent leur prestataire – hébergeur (ELOAS), ainsi que leur convention associée. Nous allons étudier ces propositions. A priori, cette prestation serait sans frais. Aujourd'hui nous rémunérons notre hébergeur pour presque 1000 € par an. En même temps nous modifierons les items de présentations comme par exemple « découvrir-vivre-que faire-participer » au lieu de vie communale, les services, enfance jeunesse, partenaires institutionnels, commerçants-artisans-associations. De nouvelles photos vont être prises afin de les ajouter sur le site et valoriser le bien-être, le bien vivre et les particularités de notre commune (Sarda GARRIGA, proximité Paris, commerces, industrie CPI, nouveau lotissement, ...). Nous sommes en train de refaire la présentation de la commune.

- **Communication externe.**

Il existe, afin de communiquer efficacement avec les administrés, le site internet, Facebook, la newsletter. Nous envisageons un démarrage d'info Mesnil avec distribution par courrier, à voir quel est le coût par distribution. Nous attendons un retour d'expérience avec tous les conseillers et une suite sera donnée. La communication papier reste importante pour les personnes n'ayant pas internet.

- **Bulletin municipal 2020.**

Il est désormais plus simple, moins de pages et donc plus rapide à élaborer. Il est de ce fait plus orienté pour les citoyens n'ayant pas internet.

- **Communication interne.**

Nous utilisons comme moyen de communication les mails, WhatsApp et zoom. Nous attendons un retour d'expérience avec tous les conseillers et une suite sera donnée. Une étude est à réaliser pour que l'ensemble des documents de la mairie tels que photos, courriers, arrêtés, projets, devis, ..., soient accessibles de l'extérieur tout en étant sécurisé et avec un accès limité (= intranet). Cela permettant ainsi d'être plus réactif et travailler à distance, sans déranger le personnel de la mairie.

- **Logo du Mesnil sur l'Estrée.**

Sans le bouleverser ou le remplacer (quoique ?), il serait peut-être bon de le moderniser sans perdre nos valeurs historiques liées à l'imprimerie. Il n'y a pas d'urgence mais une étude est à réaliser. Un concours sur la commune peut-être ?

Fabrice BOSSUYT : oui, pourquoi pas un concours en 2021.

6/ DELIBERATIONS DIVERSES.

- **Bon cadeau pour le concours de dessin organisé pendant le confinement.**

Comme évoqué précédemment, Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter pour l'achat d'une carte cadeau pour chaque participant à la Rose des vents à Dreux. Les gagnants auront un montant de 25€ et les autres 15€. Soit un budget total de 260€.

Vote : Pour 14/14 Contre 0/14 Abs 0/14

- **Cadeaux de départ en retraites des personnels municipaux.**

Comme évoqué précédemment, Monsieur le maire indique au conseil municipal que le précédent conseil avait voté une prime pour le départ en retraite de nos 3 agents municipaux, or la perception n'a pas pu pour des raisons techniques et administratives effectuer les virements. Monsieur le maire remet donc au vote sous forme de bon cadeau de 500 € par personne en remplacement des primes.

Vote : Pour 14/14 Contre 0/14 Abs 0/14

- **Loyers municipaux à usage professionnel pendant la période du confinement.**

Comme évoqué précédemment, Monsieur le maire explique au conseil municipal que le précédent maire avait décidé, pour donner suite aux demandes du gouvernement, de geler les loyers de ses locataires professionnels. Suite à l'aperçu financier des conséquences du confinement fournis par les infirmières et l'esthéticienne (perte réciproque de 15 et 68 %), Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer pour le gel des loyers jusqu'au 30 juin 2020.

Monsieur le maire demande à Nicolas MARTIN de sortir de la salle de réunion pour ce vote. Aussi le vote par procuration d'Eric MOROCZ ne sera pas comptabilisé.

Vote : Pour 12/12 Contre 0/12 Abs 0/12

7/ QUESTIONS DIVERSES.

- **Augmentation des cas de travaux sur le Mesnil sans déclaration d'urbanisme.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une augmentation de travaux réalisés sur la commune sans demande d'autorisation. Il rappelle que les propriétaires risquent, en plus de l'amende, une obligation de remise à l'identique en cas de refus et donc une démolition. Il rappelle également que chaque modification

extérieure ou de surface doit être déclarée. En cas de doute, il vaut mieux s'en assurer auprès du secrétariat de la mairie.

- **Plan de sauvegarde communal.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'importance de mettre en place le plan de sauvegarde communal. Patrice VERGER et Luc MOLANDRINO s'en occupe début juillet.

- **Dératisation.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des problèmes constants de rats dans le village. Il souhaite donc mettre en place un plan de dératisation générale à la rentrée.

Patrice VERGER ajoute et informe le conseil municipal qu'un bilan avec l'association du Patrimoine a été fait à la sacristie. Des travaux de rénovation, afin notamment d'éviter l'humidité, sont donc prévus pour un montant de 780 € qui seront réalisés par les agents communaux et donc en travaux régie. L'association souhaiterait que ces travaux soient terminés pour l'inauguration de l'église en septembre.

Fin de la séance à 22h45.

La secrétaire,
Fanny BODIVIT

